

*République française*  
*Département du Tarn*

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC  
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**à La Salvetat sur Agoût**

---

**Séance du jeudi 12 avril 2018**

**Nombre de membres en exercice : 35** L'an deux mille dix-huit et le douze avril, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Robert BOUSQUET.

**Présents : 24** **Sont présents:** Max ALLIES, Claude ANINAT, André BACOU, Christian BARDY, Alain BARTHES, Jean-Jacques BARTHES, Alexis BENAMAR, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Pascal COUSTURIER, Jérôme DELSOL, Pierre ESCANDE, Jacques FABRE, Jacky GOUT, Bernard MAS, Jacques MENDES, Jean-Christophe MIALET, Marie-Françoise MONDEME, Roger NEGRE, Bernard ROUMESTANT, Marie-Claude STAVROPOULOS, Daniel VIDAL

**Votants : 29**

**Secrétaire de séance :**  
**André BACOU**

**Pouvoirs :** Francine BLAVY par Marie-Françoise MONDEME, Jérôme BOUSQUET par Marie-Claude STAVROPOULOS, Marie-Hélène GUILLOT par Jean-Christophe MIALET, Sylvie SOLOMIAC par Robert BOUSQUET, Armelle VIALA par Alexis BENAMAR

**Suppléés :** Marie CASARES par Jacky GOUT, Dominique VISTE par Roger NEGRE

**Excusés' :** Isabelle BARTHEZ, Carole CALAS, Jacques CALVET, Hugues DELORI, Thibault ESTADIEU, Michel FARENC

**Absents :**

---

**MAISON DE RETRAITE/RESIDENCE SPECIALISEE ST VINCENT DE PAUL**

**1. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 DE LA MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL**

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier de Lacaune et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme à l'état réalisé des recettes et des dépenses du budget de la maison de retraite Saint-Vincent de Paul,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures de l'état réalisé des recettes et des dépenses du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de la maison de retraite Saint-Vincent de Paul pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes à l'état réalisé des recettes et des dépenses pour le même exercice.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 29**

**Pour : 29**

**2. VOTE DE L'ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES 2017 DU BUDGET DE LA MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL**

Le Conseil de Communauté,

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif.

A l'unanimité, Jean-Christophe MIALET est élu Président de séance.

Conformément à l'article L1612.12 du CGCT, le Président de séance présente l'état réalisé des recettes et des dépenses 2017 du budget de la maison de retraite Saint-Vincent de Paul :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	555 334.00	2 599 620.82	3 154 954.82
Titres de recettes émis (b)	176 171.66	3 222 924.98	3 399 096.64
Réduction de titres (c)	0.00	620 294.81	620 294.81
Recettes nettes (d=b-c)	176171.66	2 602 630.17	2 778 801.83
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	555 334.00	2 599 620.82	3 154 954.82
Mandats émis (f)	45 973.57	2 567 028.54	2 613 002.11
Annulations de mandats (g)	0.00	39 219.59	39 129.59
Dépenses nettes (h=f-g)	45 973.57	2 527 808.95	2 573 782.52
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d-h) Excédent	130 198.09	74 821.22	205 019.31
(h-d) Déficit			

**Résultat par section tarifaire : section d'exploitation 2017**

	Hébergement					Dépendance	Soins	Global	
	Dépenses	Recettes	Total des 3 groupes	Dépenses	Recettes				Total des 3 groupes
Total des 3 groupes	1 371 998.03	1 416 721.53		Total des 3 groupes	367 531.75	377 523.78	Total des 3 groupes	788 279.17	
Excédent	44 723.50		Excédent	9 992.03		Excédent	20 105.69		74 821.22
Total	1 416 721.53	1 416 721.53	Total	377 523.78	377 523.78	Total	808 384.86	808 384.86	

Le Président ne prend pas part au vote.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'état réalisé des recettes et des dépenses 2017 du budget de la maison de retraite Saint-Vincent de Paul.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 27**

**Pour : 27**

**3. AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DU BUDGET DE LA MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport du Président qui rappelle au Conseil que l'état réalisé des recettes et des dépenses 2017 de la maison de retraite Saint-Vincent de Paul laisse apparaître :

- Résultat (excédent) de la section de fonctionnement de 74 821.22 €

Il propose aux membres du conseil d'affecter les résultats de la façon suivante :

**Détermination et affectation des résultats des ESSMS relevant du périmètre de l'ERFD (pour les EHPAD, une colonne par section tarifaire)**

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)	N° de compte	Compte	EHPAD 810000414			Total
			Soins	Dépendance	Hébergement	
<b>Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7</b>	<b>12</b>	Excédent Déficit	20 105,69 €	9 992,03 €	44 723,50 €	74 821,22 € 0,00 €
Reprise des résultats des exercices antérieurs	110	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation				0,00 €
	111	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation				0,00 €
	119	Report à nouveau déficitaire				0,00 €
Reprise sur la réserve de compensation des déficits	10686	Compensation des déficits d'exploitation				0,00 €
Reprise sur les excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement	10687	Compensation des charges d'amortissement				0,00 €
<b>RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)</b>		<b>Résultat administratif ou corrigé</b>	<b>20 105,69 €</b>	<b>9 992,03 €</b>	<b>44 723,50 €</b>	<b>74 821,22 €</b>
<b>Affectation du résultat administratif</b>						
Réserves	10682	Excédents affectés à l'investissement				0,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	20 105,69 €	9 992,03 €	44 723,50 €	74 821,22 €
	10686	Compensation des déficits d'exploitation				0,00 €
	10687	Compensation des charges d'amortissement				0,00 €
Report à nouveau	110	Report à nouveau excédentaire				0,00 €
	119	Report à nouveau déficitaire				0,00 €

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 29**

**Pour : 29**

**4. REPORT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2017 DU BUDGET DE LA MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL - DM N°1 AU BP 2018**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport du Président qui rappelle au Conseil que l'état réalisé des recettes et des dépenses 2017 de la maison de retraite Saint-Vincent de Paul laisse apparaître un résultat excédentaire sur la section d'investissement et propose le report suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Intitulé	Montant	Compte	Intitulé	Montant
003	Excédent prévisionnel d'investissement	585 774.16	001	Résultat cumulé 31/12/2017	600 107.28
205	Immobilisations incorporelles	3 000.00	28	Dotations aux amortissements	43 666.88
2153	Installations à caractère spécifique	29 000.00			
2154	Matériel et outillage	5 000.00			
2184	Mobilier	21 000.00			
	<b>TOTAL</b>	<b>643 774.16</b>		<b>TOTAL</b>	<b>643 774.16</b>

Les prévisions d'investissement pour l'exercice 2018 sont les suivantes :

- Immobilisations incorporelles : packs Microsoft office
- Installations à caractère spécifique : parcours santé, aire de jeux pour enfants et parcours motricité
- Matériel et outillage : satellites de soins
- Mobilier : lits médicalisés et armoires de salle de bains

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 31**

**Pour : 31**

**5. CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL MEDICO-SOCIAL POUR LA PREPARATION DU CPOM**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport du Président qui indique au Conseil qu'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) doit être signé avec les autorités de tarification et de contrôle (Conseil Départemental et Agence Régionale de Santé) en 2020.

Afin de préparer au mieux cette contractualisation, il convient de prendre en compte les orientations régionales et départementale de l'ARS et du Conseil départemental en matière d'accompagnement des personnes âgées et le cas échéant, des personnes handicapées (si signature d'un CPOM commun aux deux structures). Ces éléments, en complément d'éléments de diagnostic propres aux établissements, nous serviront de base à l'élaboration des orientations stratégiques.

Une réflexion commune (direction/gouvernance) permettra de poser des orientations pertinentes.

Il est proposé de créer un groupe de travail parmi les conseillers communautaires pour élaborer le CPOM de la Maison de retraite dont les membres seraient les suivants :

- Daniel VIDAL
- André CABROL
- Marie-Claude STAVROPOULOS
- Francine BLAVY

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 29**

**Pour : 29**

#### **6. VOTE DU PRIX DE JOURNEE HEBERGEMENT 2018 - MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport du Président qui propose au Conseil de voter les prix de journée 2018 suivants, afin de pouvoir les appliquer au 1<sup>er</sup> avril :

- Hébergement permanent :
  - Tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 46.38 euros (45.63 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2017)
  - Tarif au 1<sup>er</sup> avril 2018 : 46.41 euros
- Hébergement temporaire :
  - Tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 50.08 euros (49.28 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2017)
  - Tarif au 1<sup>er</sup> avril 2018 : 50.11 euros
- Hébergement pour les personnes âgées de moins de 60 ans : 62.89 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et 62.94 euros au 1<sup>er</sup> avril 2018.

Ces tarifs s'entendent pour un taux d'occupation de 99,19 % en hébergement permanent.

Il est proposé au Conseil de voter les prix de journée 2018 comme indiqués ci-dessus.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 29**

**Pour : 29**

#### **7. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 DE LA RESIDENCE SPECIALISEE ST VINCENT DE PAUL**

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier de Lacaune et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget de la résidence spécialisée Saint-Vincent de Paul,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de la résidence spécialisée Saint-Vincent de Paul pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 29**

**Pour : 29**

#### **8. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET DE LA RESIDENCE SPECIALISEE ST VINCENT DE PAUL**

Le Conseil de Communauté,

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif.

A l'unanimité, Jean-Christophe MIALET est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2017 du budget de la résidence spécialisée Saint-Vincent de Paul (fourni avec la convocation) :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	131 029.14	599 381.48	730 410.62
Titres de recettes émis (b)	62 371.09	648 748.65	711 119.74
Réduction de titres (c)	0	52 512.30	52 512.30
Recettes nettes (d=b-c)	62 371.09	596 236.35	658 607.44
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	131 029.14	599 381.48	730 410.62
Mandats émis (f)	6 824.66	589 758.68	596 583.34
Annulations de mandats (g)	0	4 437.07	4 437.07
Dépenses nettes (h=f-g)	6 824.66	585 321.61	592 146.27
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d-h) Excédent	55 546.43	10 914.74	66 461.17
(h-d) Déficit			

**Résultat par section tarifaire : section d'exploitation 2017**

	TOTAL REALISE
Total des Charges de l'exercice	585 321.61
Total des produits de l'exercice	596 236.35
Résultat comptable de l'exercice	+ 10 914.74
Résultats à affecter	+ 10 914.74

Le Président ne prend pas part au vote.

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif 2017 du budget de la résidence spécialisée St Vincent de Paul.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 29**

**Pour : 29**

**9. AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DU BUDGET DE LA RESIDENCE SPECIALISEE ST VINCENT DE PAUL**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport du Président qui rappelle au Conseil que le compte administratif 2017 de la résidence spécialisée Saint-Vincent de Paul laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de

10 914.74 €

Il propose aux membres du conseil d'affecter les résultats de la façon suivante :

Réserves	10682	Excédents affectés à l'investissement	
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	
	10686	Excédents affectés en réserve de compensation des déficits <b>Affectation de l'excédent 2017</b>	<b>+ 10 914.74 €</b>
	10687	Excédents affectés en réserve de compensation des charges d'amortissement	
Report à nouveau (RAN)	11510	+ Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	
	11511	+ Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	
	11519	- Déficit affecté à la majoration des charges d'exploitation	

**Résultat du vote : Adopté**

Votants : 29

Pour : 29

**10. REPORT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2017 DU BUDGET DE LA RESIDENCE SPECIALISEE ST VINCENT DE PAUL - DM N°1 AU BP 2018**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport du Président qui rappelle au Conseil que compte administratif 2017 de la résidence spécialisée Saint-Vincent de Paul laisse apparaître un résultat excédentaire sur la section d'investissement et propose le report suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Intitulé	Montant	Compte	Intitulé	Montant
003	Excédent prévisionnel d'investissement	124 504.86	001	Résultat 31/12/2017	104 612.27
16	Emprunts et dettes assimilés	1 000.00		Dotations, fonds divers, réserves	5 000.00
22	Immobilisations mises en affectation	30 000.00	28254		1 174.73
			28283		2 759.85
			28284		2 329.42
			28288		3 905.29
			229	Droits de l'affectant	35 723.30
<b>TOTAL</b>		<b>155 504.86</b>	<b>TOTAL</b>		<b>155 504.86</b>

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 29

**11. VOTE DU PRIX DE JOURNEE 2018 - RESIDENCE SPECIALISEE ST VINCENT DE PAUL**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport du Président qui propose au Conseil de voter les prix de journée 2018 suivants, afin de pouvoir les appliquer au 1<sup>er</sup> avril :

- Hébergement permanent :
  - Tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 103.54 euros (103.59 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2017)
  - Tarif au 1<sup>er</sup> avril 2018 : 103.27 euros
- Hébergement temporaire :
  - Tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 115.60 euros (115.60 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2017)

Ces tarifs s'entendent pour un taux d'occupation de 100 % en hébergement permanent.

Il est proposé au Conseil de voter les prix de journée 2018 comme indiqués ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 29

**FINANCES ET MARCHES**

**12. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport du Président qui indique aux membres du Conseil que la proposition du bureau sur le montant des subventions attribuées aux associations pour 2018 est la suivante :

Animations touristiques et culturelles	Comité d'Animation Nages-Laouzas	3 000 €
	Comité d'Animation touristique Salvetat	3 000 €
	Comité des fêtes de Viane	1 500 €
	Comité d'Animation de Murat	1 500 €
	Comité des Fêtes de Fraïsse	1 500 €
	Anime Anglès	1 500 €
	Comité des fêtes de Barre	1 000 €
	Comité Berlats Animation	1 000 €
	Comité des Fêtes de La Trivalle (Moulin-Mage)	1 000 €
	Commission municipale d'animation d'Espérausses	1 000 €
	Le Buscaillou (Gijounet)	1 000 €
	Les amis de Senaux	1 000 €
	Commission municipale d'animation d'Escroux	1 000 €
	Comité des Fêtes de Le Soulié (2017 et 2018)	2 000 €
	Les amis des Monts de l'Espinouse (Cambon)	1 000 €
	Sports et Loisirs Rosis	1 000 €
	Sports et Loisirs Castanet	1 000 €
	Lou Montélot (Lamontélot)	1 000 €
	Entente sportive Fraïsse Salvetat (40 <sup>ème</sup> anniversaire)	500 €
	Les chevaliers des Monts de l'Espinouse (30 <sup>ème</sup> anniversaire fête de la montagne)	500 €
Vaquerin (organisation challenge)	4 000 €	
Sauvegarde du patrimoine de Canac (anniversaire restauration)	1 000 €	
Développement économique et promotion des produits locaux	Lacaune anim (soutien radio Lacaune)	28 000 €
	Syndic salaisons (action promotion salaisons)	20 000 €
	Syndic salaisons (organisation fête charcuterie)	3 000 €
	Se Canto (foire agricole Viane)	500 €
	Culture et Traditions (fête du cochon)	500 €
	GDA Lacaune / Murat (foire agricole Payrac)	3 500 €
	Conseil de développement HTO (opération Coup de pouce)	7 000 €
	AFP Fraïsse	800 €
	AGERA	800 €
	MARISE	800 €
	<b>TOTAL</b>	<b>95 900 €</b>

Il est demandé aux membres du Conseil de valider ces montants.

Alain CABROL et Bernard ROUMESTANT ne prennent pas part au vote.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 27**

**Pour : 26**

**Contre : 1**

### **13. SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES A PARTIR DU BUDGET GENERAL**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Christophe MIALET qui rappelle au Conseil que le budget annexe Locations (comptabilité M4), a un caractère industriel et commercial, et est soumis par conséquent au principe d'équilibre financier posé par l'article 2224-1 du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel « les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial doivent, en principe, être équilibrés en recettes et en dépenses ».

Cependant, la prise en charge par le budget principal est possible (article 2224-2 du même code) dans le cas où le fonctionnement du service public exige la réalisation de dépenses qui en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers ne pourraient pas être financées sans augmentation excessive des tarifs, ce qui est le cas du budget annexe Locations. Cette prise en charge est conditionnée à l'adoption d'une délibération spécifique.

Les sommes seront inscrites au budget général et budget annexe comme suit :

Compte BP général	Compte BP annexe		Montant
2041642	Locations	13151	16 793,00 €

Il convient également d'effectuer des virements entre le budget principal (M14) et les budgets annexes OT, Centre de bien-être et Bases de Loisirs (M14).

Les sommes seront inscrites au budget général et budgets annexes comme suit :

Compte BP général	Compte BP annexe		Montant
2041642	Bases de Loisirs	13151	5 471,00 €
657351	Office du Tourisme	74751	402 388,00 €
	Centre de bien être		464 525,00 €
	Bases de Loisirs		139 315,00 €

Il est demandé au Conseil :

- d'autoriser le budget général à subventionner les budgets annexes locations, centre de bien-être, bases de loisirs, office de tourisme,
- d'inscrire les sommes aux comptes du budget général et des budgets annexes comme indiqué ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces transferts financiers.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 29**

**Pour : 29**

#### **14. MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LE BUDGET GENERAL ET LES BUDGETS ANNEXES**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Monsieur André BACOU qui indique au Conseil que le personnel de la Communauté de Communes est payé en totalité (salaires + charges) par le budget général, puis mis à disposition aux budgets annexes. Il convient de passer des écritures de mise à disposition entre les budgets.

Les sommes seront inscrites au budget général et aux budgets annexes comme suit :

Compte BP général	Compte BP annexes		Montant
70841	Locations	6215	6 245,00 €
	Centre de bien être	6215	344 189,00 €
	Camping	6215	4 463,00 €
	OT	6215	391 027,00 €
	Bases	6215	216 034,00 €
	OM	6215	207 935,00 €
	SPANC	6215	51 862,00 €
	TOTAL		

Il est demandé au Conseil :

- d'autoriser le budget général à subventionner la mise à disposition de personnel aux budgets annexes locations, centre de bien-être, camping, office de tourisme, bases, ordures ménagères et SPANC,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce transfert financier.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 29**

**Pour : 29**

#### **15. VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2018 : TF, TFNB, CFE**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Monsieur Alain BARTHES qui indique au Conseil que la Communauté de communes doit voter chaque année un taux de Contribution Foncières des Entreprises, un taux de Taxe d'habitation et un taux de Taxe foncière (Bâti et Non Bâti).

La proposition du bureau est de conserver en 2018 les taux unifiés des 2 anciennes Communautés de Communes, soit :

- Contribution Foncière des Entreprises : 29,45 %
- Taxe d'Habitation : 10,41 %
- Taxe Foncière Bâti : 0 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 3,61 %

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 29**

**Pour : 29**

#### **16. VOTE DU TAUX DE TEOM 2018**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Monsieur Daniel VIDAL qui indique au Conseil que dans l'attente de l'harmonisation de la tarification du service des déchets (maximum 5 ans après fusion), la Communauté de communes doit voter un taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette taxe ne s'appliquera que sur les communes issues de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune.

La proposition du bureau est de conserver le même taux qu'en 2017, soit 12,10 %.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 29**

**Pour : 29**

#### **17. VOTE DU BUDGET GENERAL 2018**

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget général pour l'exercice 2018 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement :	11 097 963 €
- section d'investissement :	7 609 045 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget général 2018.

Pierre ESCANDE souhaite que le cas du DAB d'Anglès et des autres soit étudié par la Communauté de Communes comme mesure de soutien aux services à la population.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 29**

**Pour : 28**

**Abstention : 1**

#### **18. VOTE DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES 2018**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe ordures ménagères pour l'exercice 2018 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement :	813 789 €
- section d'investissement :	508 256 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget annexe ordures ménagères 2018.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 29**

**Pour : 29**

#### **19. VOTE DU BUDGET ANNEXE SPANC 2018**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe SPANC pour l'exercice 2018 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement :	282 945 €
- section d'investissement :	13 285 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget annexe SPANC 2018.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 29**

**Pour : 29**

#### **20. VOTE DU BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME 2018**

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe office de tourisme pour l'exercice 2018 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement :	569 858 €
- section d'investissement :	0 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget annexe office de tourisme 2018.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 29**

**Pour : 29**

#### **21. VOTE DU BUDGET ANNEXE BASES 2018**

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe bases pour l'exercice 2018 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement :	331 448 €
- section d'investissement :	55 008 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget annexe bases 2018.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 29**

**Pour : 29**

#### **22. VOTE DU BUDGET ANNEXE CENTRE DE BIEN-ETRE 2018**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe centre de bien-être pour l'exercice 2018 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement :	835 918 €
- section d'investissement :	494 021 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget annexe centre de bien-être 2018.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 31**

**Pour : 31**

### **23. VOTE DU BUDGET ANNEXE CAMPING 2018**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe camping pour l'exercice 2018 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement :	157 077 €
- section d'investissement :	95 833 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget annexe camping 2018.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 29**

**Pour : 29**

### **24. VOTE DU BUDGET ANNEXE LOCATIONS 2018**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe locations pour l'exercice 2018 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement :	448 971 €
- section d'investissement :	1 652 849 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget annexe locations 2018.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 29**

**Pour : 29**

### **25. VOTE DU BUDGET ANNEXE ZA ENDOLSSSE (MERLY) 2018**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe ZA Endolsse pour l'exercice 2018 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement :	235 054,52 €
- section d'investissement :	94 987,56 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget annexe ZA Endolsse 2018.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 29**

**Pour : 29**

## **26. VOTE DU BUDGET ANNEXE ZA BEL AIR 2018**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe ZA Bel Air pour l'exercice 2018 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement :	46 000 €
- section d'investissement :	43 500 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget annexe ZA Bel Air 2018.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 29**

**Pour : 29**

## **27. CONTRAT DE PRET DE TRESORERIE AVEC LE PETR HAUTES TERRES D'OC**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Monsieur Pascal COUSTURIER qui indique au Conseil que suite au retard de versement des subventions européennes notamment, des problèmes momentanés de trésorerie sont rencontrés par le PETR Hautes Terres d'Oc.

Ce dernier sollicite les deux communautés de communes membres pour un prêt d'argent à titre gracieux (sans intérêt), d'un montant de 50 000 € chacune pour une durée d'un an ou remboursable au fur et à mesure des rentrées de subventions, conformément au projet qui a été joint à la convocation.

Il est demandé aux membres du Conseil d'autoriser le Président à signer ce contrat de prêt.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 29**

**Pour : 29**

## **28. ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Alain CABROL qui rappelle au Conseil que le bureau du 03 avril a validé les dispositions techniques et financières des dossiers de fonds de concours présentés par les communes.

Les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

Commune	Objet	Projet HT	Montant du FDC	Part cne	Autres financeurs	
Cambon et Salvargues	Raccordement électriques coffrets festivité	2 434.00 €	1 217.00 €	1 217.00 €		
	Achat divers équipements commune	2 153.27 €	1 076.63 €	1 076.64 €		
Berlats	Rénovation réseau AEP communal	129 389.75 €	19 833.80 €	25 877.95 €	83 678.00 €	Agence eau Adour Garonne
Espérausses	Réfection bâtiments Mairie	65 412.00 €	17 989.00 €	17 989.00 €	19 623.00 €	DETR
					9 811.00 €	Conseil Départemental Tarn
Senaux	Réfection toitures bâtiments Mairie	25 015.67 €	5 003.14 €	5 003.14 €	8 755.48 €	DETR
					6 253.91 €	FRI
Gijounet	Extension salle communale	50 000.00 €	15 000.00 €	15 000.00 €	20 000.00 €	Conseil Départemental Tarn

Il est proposé au Conseil de valider ces plans de financement et d'attribuer les fonds de concours aux communes pour ces dossiers.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 29**

**Pour : 29**

## **ADMINISTRATION/COMPETENCES**

### **29. TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DU PETIT TRAIN A MURAT**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Jacques BARTHES qui indique au Conseil que par délibération du 17 novembre 2005, la Communauté de communes des Monts de Lacaune a fixé les tarifs d'utilisation de la Salle du Petit Train de Murat.

A la demande du Trésorier, il convient de délibérer à nouveau. Les tarifs proposés sont les suivants :

- particuliers et extérieurs au territoire : 200 euros
- associations de la Communauté de Communes :
  - utilisant la salle sans activité lucrative : gratuit
  - utilisant la salle avec activité lucrative : 50 euros
- sports individuels : 3 euros / heure
- caution : 500 €

Des travaux sont en cours pour ajouter une cuisine. Quand elle sera opérationnelle, il est proposé d'ajouter 100 euros au prix de location pour son utilisation.

Il est demandé au Conseil d'approuver les tarifs de location de la salle du Petit Train de Murat tels qu'indiqués ci-dessus.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 29**

**Pour : 29**

### **30. REPONSE A L'APPEL A PROJETS ACCUEIL DE POPULATION**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Monsieur Claude ANINAT qui indique au Conseil que le PETR Hautes Terres d'Oc souhaite candidater à l'appel à projets « Accueil de nouvelles populations » lancé dans le cadre du Programme Opérationnel Plurirégional FEDER Massif Central et de la convention de Massif.

Il est demandé au Conseil d'approuver le contenu de cette candidature et de s'engager à participer activement aux actions développées dans le dossier élaboré par le PETR Hautes Terres d'Oc.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 29**

**Pour : 29**

### **31. CONVENTION AVEC M. SERVELLE DANS LE CADRE DU PROJET DE REFONTE MUSEOGRAPHIQUE DU CENTRE D'INTERPRETATION DES MEGALITHES**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport d'André CABROL qui indique au Conseil que dans le cadre du projet de refonte muséographique du centre d'interprétation des mégalithes à Murat-sur-Vèbre, M. SERVELLE fait des interventions gratuites.

Il est proposé de conventionner avec lui pour lui rembourser les frais de déplacement occasionnés dans le cadre de ce projet.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 29**

**Pour : 29**

## **DECHETS/ASSAINISSEMENT/GEMAPI**

### **32. CONVENTION AVEC GRAND ORB POUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE LA MARE**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Bernard ROUMESTANT qui rappelle au Conseil que la Communauté de Communes adhère au SIVU de la Mare pour l'entretien des cours d'eaux de ce bassin versant. Ce SIVU a été dissous en 2017 car son emprise géographique était répartie sur seulement 2 Communautés de Communes. La Communauté de Communes Grand Orb, qui représente la majeure partie de l'emprise géographique de l'ex-SIVU de la Mare, a récupéré le matériel et le personnel de l'ex-SIVU, et peut donc assurer pour notre compte, dans le cadre de la compétence GEMAPI, la prestation d'entretien des cours d'eau anciennement gérés par le SIVU.

Une convention doit ainsi être établie entre les deux communautés de communes. Cette convention est prévue sur une durée de 3 ans, avec cartographie des secteurs d'intervention en 2018/2019/2020 (en dehors de la gestion annuelle sur les atterrissements). La participation annuelle de notre Communauté de Communes (avant déduction des subventions) est de 10 602 €. Sur 2018, nous avons 50 % de subventions

pour l'entretien de ces cours d'eau, soit un reste à charge de 5 301 € pour notre Communauté de Communes.

Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la Communauté de Communes Grand Orb pour l'entretien des cours d'eaux du bassin versant de la Mare pour une durée de 3 ans et avec une participation annuelle maximale de 10 602 € (auxquels seront déduites les subventions obtenues).

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 29**

**Pour : 29**

## **TRAVAUX/VRD**

### **33. AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACCES AU HAUT DEBIT (EXTENSION DU SYSTEME DE L'EX CCMHL)**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Monsieur Bernard MAS qui indique qu'il est proposé d'étendre le dispositif d'aide pour la réception d'internet haut-débit qui existait précédemment sur la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc selon les conditions suivantes :

- Objet : acquisition et installation d'un équipement satellite pour la réception d'Internet haut-débit
- Conditions d'éligibilité : particuliers qui ne sont éligibles à aucun autre moyen de réception d'Internet en haut-débit (qui ont donc un débit nul ou inférieur à 512 Kilobits/seconde).
- Modalités financières : subvention d'un montant maximum de 500€ TTC par propriété. Sous réserve que la Communauté de Communes dispose des crédits nécessaires inscrits au budget.
- Modalités techniques : formulaire de demande de subvention à fournir avec les pièces justificatives
- L'abonnement reste à la charge du demandeur. Le choix du fournisseur est libre.

Pour être éligible la demande ainsi que la facture du fournisseur et de l'installateur de la parabole devront être postérieures à la délibération du Conseil de Communauté.

Il est proposé au Conseil :

- d'accepter d'étendre le dispositif pour l'acquisition et l'installation d'un équipement satellite pour la réception d'Internet haut-débit selon les conditions détaillées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 29**

**Pour : 29**

### **34. AVENANT AU LOT "RETEMENT DE SOLS" BIT DE VIANE**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Jacky GOUT qui indique au Conseil que deux éléments doivent faire l'objet d'un avenant au lot n°3 « Revêtement de sols » du BIT de Viane :

- Une chape a dû être partiellement démolie pour des problèmes de niveaux, et être refaite au bon niveau (non prévu au marché). La plus-value est de 1 125 € HT, sur un marché de 16 690,50 € HT, soit +6,7 % d'avenant.
- La prestation de ponçage/vernissage/remise en état du parquet prévue au marché (sol de l'étage) doit être remplacée par la fourniture et pose de parquet stratifié, car le parquet en place est trop abimé pour permettre une remise en état optimale. Ce changement de prestation n'entraîne aucun surcoût.

La Commission des Marchés qui vient de se réunir s'est prononcée favorablement sur cet avenant.

Il est demandé au Conseil de valider le présent avenant et d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes afférents à cet avenant.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 29**

**Pour : 29**

## TOURISME/CULTURE/PATRIMOINE

### 35. MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES DE LA PISCINE DE LA SALVETAT ET VOTE DES TARIFS A COMPTER DE JUILLET 2018

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Jacques FABRE qui indique au Conseil qu'il convient de modifier l'acte constitutif de la régie de recettes de la piscine de La Salvetat car elle a été créée pour 2 mois en 2017. Il est proposé de la créer sans durée.

Il convient également de voter les tarifs de la piscine des Bouldouïres. Il est proposé de reprendre les tarifs appliqués en 2017, à savoir :

- Adulte - couleur bleue : 2,50 €
- Enfants (4 à 14 ans) - couleur rose : 1,70 €
- Abonnement adultes 10 tickets - couleur verte : 20,00 €
- Abonnement enfants 10 tickets - couleur jaune : 14,00 €

L'entrée est gratuite pour les enfants du territoire de la Communauté de Communes. Pour information, la TVA n'est pas applicable sur les tarifs de cette piscine.

Ces tarifs seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 29

## RESSOURCES HUMAINES

### 36. LANCEMENT D'UN RECRUTEMENT EN CDD DE UN AN POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport d'Alexis BENAMAR qui indique au Conseil que suite au départ à la retraite d'un agent aux services techniques, il convient de le remplacer.

Etant donné les incertitudes sur la réorganisation du service Déchets suite au passage à la régie au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il est proposé de recruter un adjoint technique en CDD pour une durée de 1 an.

Il est demandé au Conseil :

- d'autoriser le Président à procéder à ce recrutement,
- d'autoriser le Président ou ses délégataires à signer toute pièce afférente à ce recrutement.

Pierre ESCANDE regrette qu'il n'y ait pas eu d'aide de la Communauté de Communes suite à un arrêt de travail de l'agent communal.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 29

Le Président  
Robert BOUSQUET



Monts de Lacaune Montagne  
du Haut Languedoc